

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1275 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1275

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

M Moyale Ismaël Moussa. titulaire de la carte d'identité française n° 539 délivrée le 18 mars 1958 à Dikhil : — titulaire (diplôme : permis VI et PL) ; — est énsasgé au Service de la Santé publique, Assistance médicale (Dispensaire de Dikhil) ; — en qualité de chauffeur : — et classé à la catégorie des OS

- 1 ; — 4e échelon, indice 230 : — de la Convention collective du 24 janvier 1967; — poste budgétaire (poste nouveau, remplacement de M. Djama 'Aouled Chirdon, licencié). la période d'essai est fixée à quinze jours. Cette période est renouvelable, par tacite reconduction. dans les limites prévues par l'article XI de la Convention précitée. La présente décision, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera-prendra effet pour compter du 20 mars 1967. L'intéressé percevra également une indemnité forfaitaire mensuelle de 4500 FD au titre des travaux supplémentaires et des déplacements.